



CONSEIL COMMUNAL  
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal  
de la Commune d'Eclépens

**Séance du 8 décembre 2022**

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.


Le Conseil communal d'Eclépens,



- vu le préavis municipal N° 10/22 de la municipalité,
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

- **d'autoriser la Municipalité à amortir la salle de classe du rez inférieur avec un amortissement complémentaire de CHF 229'449,00,**
- **d'autoriser la Municipalité à prélever sur le compte « Fonds de réserve », No 2820.00.**

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président  Bertrand Favre

 La secrétaire  Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL  
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal  
de la Commune d'Eclépens

**Séance du 8 décembre 2022**

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis municipal N° 11/22,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

**d'accepter le budget 2023 tel que présenté.**

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président  Bertrand Favre

La secrétaire  Sylviane Chappuis





CONSEIL COMMUNAL  
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal  
de la Commune d'Eclépens

**Séance du 8 décembre 2022**

Présidence de M. Jean-Philippe Murset, Premier vice-président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis municipal N° 12/22
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

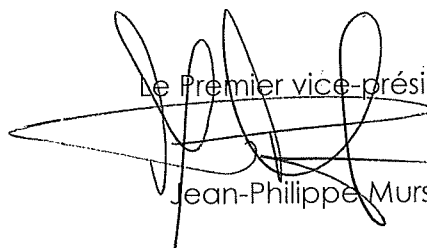
**décide**

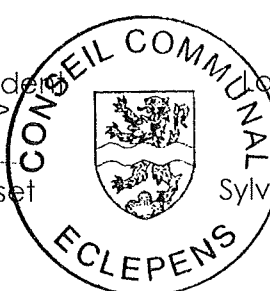
- **d'autoriser la Municipalité à confier au bureau Erbat Architectes la conduite de l'étude pour la rénovation de la buvette et des vestiaires et la mise en conformité du terrain de football,**
- **de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 176'000.00,**
- **de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CH 176'000.00.**


N.B. Le Président, Monsieur Bertrand Favre, s'est récusé.

Ainsi délibéré en séance du 8 décembre 2022.

Pour extrait conforme l'attestent :

  
Le Premier vice-président  
Jean-Philippe Murset

  
CONSEIL COMMUNAL  
ÉCLÉPENS

  
La secrétaire  
Sylviane Chappuis